

Prestations de collecte et d'entretien
d'équipements de protection individuelle
(EPI) et de vêtements de travail - marchés
réservés

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-INTER5-ST
Date limite de remise des plis	02 / 07 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Les prestations sont réalisées dans le cadre d'un groupement de commandes entre le **Département des Côtes d'Armor** et le **Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22)**. Le Département est le coordonnateur du groupement de commandes. Les prestations sont mises en œuvre par la Direction des Ressources Humaines (DRH) - Service Qualité de Vie au Travail (QVT).

Dans le présent contrat, « l'acheteur » désigne aussi bien le Département des Côtes d'Armor que le SDIS 22, sauf stipulation contraire.

Département des Côtes d'Armor

Direction des Ressources Humaines - Service Qualité de vie au travail
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1









Téléphone : 02.96.62.62.22
Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr
Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de collecte et d'entretien d'équipements de protection individuelle (EPI) et de vêtements de travail.**

Code CPV	Libellé CPV
98310000-9	Services de blanchisserie et de nettoyage à sec
50830000-2	Services de réparation de vêtements et d'articles textiles
18100000-0	Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestations de collecte et d'entretien d'équipements de protection individuelle (EPI) et de vêtements de travail - marchés réservés
 Acheteur	Département des Côtes d'Armor
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	4 lots
 Lieu d'exécution	La liste des sites de collecte est annexée au CCTP.
 Durée du marché	Le contrat débute à compter du 7 novembre 2026, ou de sa notification si celle-ci intervient après cette date, pour une durée de 12 mois. Il est reconductible 3 fois pour des durées de 12 mois.
 Développement durable	Clause environnementale Marchés réservés aux entreprises adaptées et établissements et services d'aide par le travail
 Variation des prix	Révisables (formule)

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

Lot	Montant maximum par période
Lot n°1 - Secteur Ouest collèges, tenues SDIS, tenues haute visibilité	140 000,00 € HT
Lot n°2 - Secteur Centre collèges	55 000,00 € HT
Lot n°3 - Secteur Est collèges	40 000,00 € HT
Lot n°4 - Secteur Saint-Brieuc collèges	10 000,00 € HT

■ **Marché réservé :**

Le Département des Côtes d'Armor, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article R.2113-7 et L.2113-12 du code de la commande publique.

L'ensemble des lots du marché sont réservés, selon l'article L2113-12 du code de la commande publique, **aux entreprises adaptées** mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, **à des établissements et services d'aide par le travail** mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Ces dispositions feront l'objet d'un suivi en cours d'exécution du marché et d'une évaluation en fin d'exécution par l'acheteur.

Il sera demandé aux structures titulaires de fournir à l'acheteur le relevé annuel des heures de travail réalisées lorsque cela est possible, en fournissant les renseignements détaillés par intervention, indiquant le nombre de femmes et d'hommes ayant participé aux travaux. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche, le titulaire du marché peut contacter la facilitatrice de la clause sociale du Département :

Murielle MESSAGER
Facilitatrice de la Clause Sociale
Direction Finances et Juridique / Service Commande Publique
Département des Côtes d'Armor
Tél bureau 02 96 77 32 79
Portable 06 62 09 61 08

En cas d'absence ou de refus de transmission des renseignements propres à permettre le contrôle de l'exécution de l'action, les pénalités prévues à l'article 8 du présent CCAP seront appliquées.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) - Détail Quantitatif Estimatif (DQE) propre à chaque lot
- Cadre de réponse
- Carte des collègues
- Liste des sites de collecte
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Questionnaire / lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme - homme

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

➤ A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Copie du redressement judiciaire	<i>Copie du redressement judiciaire, le cas échéant.</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références services similaires	<i>Liste des principaux services similaires à l'objet du marché effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	<i>Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat</i>
Questionnaire dédié à la promotion de la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle	<i>Le Département des Côtes d'Armor, dans le cadre de son plan départemental d'actions en faveur de l'égalité femme-homme 2021-2024, et de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), s'est engagé vers une commande publique sociale, inclusive et responsable. Un de ses axes concerne la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle.</i> <i>Ainsi, sans que cela ne constitue un critère de jugement, il est demandé à chaque candidat de renseigner le questionnaire à visée pédagogique joint au DCE.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **L'offre** des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	<i>Acte d'engagement complété et signé électroniquement.</i>
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	<i>Le Bordereau des prix unitaires (annexe de l'acte d'engagement) propre à chaque lot doit être complété et remis au format modifiable et .pdf</i>
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	<p>Le Détail Quantitatif Estimatif propre à chaque lot doit être complété et remis <u>au format modifiable et .pdf</u></p> <p>Le BPU et le DQE de chaque lot se trouvent dans le même fichier, dans 2 onglets différents. Les fichiers sont paramétrés de manière à ce que les prix unitaires du BPU se reportent dans le DQE.</p> <p>Le détail quantitatif estimatif est un document non contractuel, destiné au jugement du critère « prix ».</p>
Cadre de réponse	<p><i>Le cadre de réponse sera destiné au jugement des critères « Valeur technique » et « Moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental des prestations » définis à l'article 4 du présent document.</i></p> <p><i>Le cadre de réponse doit décrire, de la manière la plus détaillée possible, les différents points de chaque thématique et rubrique figurant ci-dessous.</i></p> <p><i>Ce cadre de réponse ne devra pas dépasser 10 pages (hors page de garde).</i></p> <p><i>Pour répondre aux éléments demandés, le candidat peut joindre à son offre des documents préexistants. Il devra alors indiquer dans le cadre du mémoire technique : le nom du document ; la/les page(s) précise(s) où se trouve la réponse à chacun des éléments demandés dans le présent cadre.</i></p> <p><i>Le cadre de réponse du titulaire (ou tout autre document fourni pour répondre aux éléments demandés) devient pièce contractuelle constitutive du marché en tant qu'offre technique.</i></p>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Douurven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai

de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère de jugement de la candidature
1. Garanties environnementales
2. Garanties économiques
3. Garanties professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 points)	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).</p>
2. Valeur technique (30 points)	<p>La valeur technique sera appréciée au regard des éléments demandés dans le cadre de réponse remis par le candidat.</p> <p>Elle sera jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci- après.</p>
- Sous-critère N°1 (10 points)	<p><i>Méthodologie pour la réalisation des prestations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens matériels affectés aux prestations (machines, véhicules...); - Description du système de traçabilité proposé ; - Détailler le processus permettant le respect du plan de maîtrise sanitaire des collèges (marche en avant).
- Sous-critère N°2 (10 points)	<p><i>Gestion des délais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de l'organisation des tournées et de la gestion des délais : jours de collecte et de livraison pour chacun des sites ; - Indiquer les périodes et le niveau de fonctionnement en mode dégradé (le cas échéant) ; - Capacité à absorber un surplus occasionnel.
- Sous-critère N°3 (10 points)	<p><i>Moyens humains (équipe et encadrants) dédiés aux prestations du marché :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation et expérience des encadrants (coordinateurs techniques / responsables d'atelier) ; - Nombre de personnes dédiées à la réalisation des prestations et leurs rôles ; - Expérience de la structure candidate sur des prestations similaires ;

Critère et pondération	Descriptif
	<p>- <i>Gestion des dysfonctionnements : expliciter le processus de résolution d'un dysfonctionnement signalé au titulaire par l'acheteur.</i></p>
<p>3. Moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental des prestations (10 points)</p>	<p>Ce critère sera apprécié au regard des éléments demandés dans le cadre de réponse remis par le candidat.</p> <p>Il sera jugé sur la base de éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Produits utilisés pour l'entretien des vêtements (préciser leurs caractéristiques environnementales, s'ils disposent de labels ou certifications environnementales et joindre leurs fiches techniques) ;</i> - <i>Techniques et procédés mis en œuvre pour l'entretien des vêtements (démarches en cours, engagements afin de réduire les ressources en eau et en énergie, ...)</i> ; - <i>Moyens mis en œuvre afin de limiter l'impact environnemental du transport lors de la collecte et de la livraison des EPI (flotte de véhicules utilisées, gestion des tournées, remplissage des camions, actions de formation des chauffeurs affectés, labellisation ...).</i>

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère « valeur technique », suivant le principe suivant :

Fraction de Note	Appréciation	
0 %	Non répondu	Sujet non abordé, non décrit, non traité.
20 %	Insatisfaisant	Sujet succinctement abordé, peu explicité et/ou qui répond mal au critère concerné.
40 %	Peu satisfaisant	Sujet simplement traité, sans description approfondie et/ou qui ne répond que moyennement au critère concerné.
60 %	Satisfaisant	Sujet traité, sans développement complémentaire ou approfondi et/ou qui répond partiellement au critère concerné.
80 %	Très satisfaisant	Sujet développé, explicité et/ou qui apporte un bon niveau de réponse au critère concerné.
100 %	Excellent	Sujet très développé, bien argumenté, avec réflexion approfondie et/ou qui apporte une réponse complète au critère concerné.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- ☐ [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)